

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Conseil municipal du 22 Juin 2020

La présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice obligatoire avant l'adoption du Budget Primitif, depuis la loi de février 1992. Modifié par la loi NOTRe du 7 Août 2015, il fait l'objet d'une délibération au Conseil Municipal dans les 2 mois précédant le vote du budget.

L'année 2020 est une année exceptionnelle, qui restera marquée par la période de pandémie mondiale provoquée par le virus « Covid-19 », ce qui a déclenché un état d'urgence sanitaire mondial et notamment en France, décrété par le gouvernement, ainsi qu'un confinement de la population qui a débuté le mardi 17 Mars 2020, jusqu'au 11 Mai 2020.

Dans ces conditions, la France dans son ensemble et donc les Collectivités Territoriales n'ont pas pu fonctionner normalement pendant près de 2 mois.

S'en est suivi à partir du 11 Mai dernier le début du déconfinement, lequel s'est opéré par paliers successifs.

Toute cette période inédite a été ponctuée par des directives gouvernementales qui se sont traduites notamment par des ordonnances d'urgence qui ont permis de modifier les lois existantes, afin d'adapter la vie des Collectivités à l'environnement d'état d'urgence, nécessitant des prises de dispositions inédites également et très particulières.

L'ordonnance du 25 Mars 2020, « relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale », et qui a valeur de loi, a officialisé le report de plusieurs dates butoir, notamment celle des budgets primitifs qui n'étaient pas encore votés à la date du début du confinement.

La date limite pour le vote du Budget Primitif a ainsi été reportée au 31 Juillet 2020.

Alors qu'il fallait un délai de 2 mois maximum entre le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et le vote du Budget Primitif, l'ordonnance du 25 mars suspend ce délai et le vote du DOB peut donc intervenir lors de la séance consacrée à l'adoption du Budget Primitif, à condition que le DOB et le Budget fassent l'objet de deux délibérations différentes.

La date d'adoption du Compte Administratif a également été reportée au 31 Juillet.

Ce rapport a pour objet :

- de se pencher sur les réalisations de l'année passée, en l'occurrence 2019,
- d'évoquer les orientations nationales et locales de 2020, qui sont bien évidemment bouleversées et modifiées compte tenu de l'épisode mondial inédit de covid-19 que nous venons de vivre
- enfin, de décliner le cadrage des orientations budgétaires que l'équipe municipale va présenter pour 2020.

A ce stade, il est utile de rappeler que 2020 est une année électorale.

Le 1^{er} tour des Elections Municipales a eu lieu le Dimanche 15 Mars 2020, l'équipe municipale de Saint-Max a été élue lors de ce 1^{er} tour, mais l'état d'urgence sanitaire et le confinement ont été décrétés dès le lendemain, lundi 16 Mars, avec effet au mardi 17 Mars 2020.

Dans ces conditions, l'élection du Maire et des Adjointes n'a pu avoir lieu qu'à la fin du confinement, et s'est déroulée pour Saint-Max le samedi 23 Mai dernier.

Néanmoins, la période de pandémie, de confinement et de déconfinement qui s'en est suivie ont eu pour conséquence d'annihiler totalement le fonctionnement du pays.

Le personnel municipal a dû rester confiné à son domicile en autorisation spéciale d'absence, ou en télétravail d'urgence, principalement pour le Pôle Ressources Humaines/Finances, ou pour les agents du CCAS, du Pôle Seniors, de la Police Municipale, de l'Etat Civil, des Services Techniques comme de la Direction Générale, ont travaillé en présentiel, mais dans des conditions compliquées et parfois risquées, compte tenu de l'état d'urgence sanitaire.

Les parcs et jardins étaient fermés, un couvre-feu métropolitain a été décrété les nuits, il n'était plus possible d'organiser de manifestations, les écoles et crèches tout comme l'ensemble des équipements publics ont été fermés. Les travaux ont été suspendus, les activités et manifestations annulées, les services publics sanitaires et d'urgence ainsi que les magasins alimentaires ont seuls continué à fonctionner. Des autorisations ont été nécessaires pour circuler et pour aller travailler lorsque c'était le cas.

Par ailleurs, des dépenses d'urgence ont dû être réalisées en matière de santé, de produits hygiéniques, de masques, de gel hydroalcoolique, de gants, pendant que les dépenses et recettes ordinaires étaient pour la plupart suspendues, dans le monde entier comme au National et au Local.

Toutes ces précisions sont importantes à consigner, pour l'analyse à faire lors des prochaines années.

Présentation des résultats de 2019

L'année 2019 a été marquée par l'absence d'emprunt, comme la municipalité s'y était engagée, mais aussi et surtout par le maintien des taux d'imposition au même niveau que les années précédentes, ceci depuis 1983.

La Ville de Saint-Max est la seule de l'agglomération Nancéienne à ne pas avoir augmenté les taux des impôts depuis aussi longtemps.

L'année 2019 a consolidé le maintien de « 5 labels » (label-le Ville de Saint-Max !) avec les 3 fleurs, la 1^{ère} libellule pour la mise en avant du « Zéro Phyto », le 1^{er} laurier d'une ville active et sportive, la Ville prudente, avec 2 cœurs, récompensant les actions de sécurité, et « Ma ville a du cœur » avec 3 cœurs qui mettent en valeur l'action santé avec l'action des « Sauveteurs Volontaires de Proximité ».

Ces labels récompensent et valorisent le travail et les efforts fournis par les Services Municipaux et les Bénévoles, sous l'impulsion des Elus, ceci malgré des dotations d'Etat en diminution et des moyens financiers contraints.

1) Les dépenses réelles de fonctionnement : 5 787 672,57€, en diminution de 1,33 % par rapport au CA 2018 (5 865 838,36€).

. Les frais de personnel : 3 371 637,89 €, soit -3,86 % par rapport au CA 2018 (3 507 039,64 €)

Ce montant est en nette diminution, compte tenu des efforts importants de gestion, notamment sur le remplacement des agents en congé ou en maladie, et du redéploiement des postes suite aux départs en retraite ou aux mutations. Il est également en baisse par rapport à l'année de référence « 2009 », ce qui signifie que la municipalité est attentive à pérenniser une gestion de « bon père de famille ».

Ces efforts au quotidien, tout à l'honneur des fonctionnaires, sont aussi directement liés à la diminution des dotations de l'Etat de ces dernières années, ce qui oblige à une rigueur dans le fonctionnement des Collectivités et de la Commune en l'occurrence, nos recettes étant très contraintes. En effet, Saint-Max n'est pas une Commune riche ni avec beaucoup de zones commerçantes.

Le dispositif de soutien aux emplois aidés par l'Etat disparaîtra petit-à-petit d'après les éléments transmis par Pôle Emploi, notamment en ce qui concerne les agents employés actuellement par la Commune.

Il convient de noter que le ratio obligatoire « frais de personnel rapporté aux dépenses de fonctionnement » diminue par rapport à 2018, compte tenu de la diminution des dépenses réelles de fonctionnement mais aussi des frais de personnel.

CA 2019 : 58,26 % (3 371 637,89 € de frais de personnel rapportés à 5 787 672,57 € de dépenses réelles de fonctionnement)

CA 2018 : 59,78 % (3 507 039,64 € de frais de personnel rapportés à 5 866 264,36 € de dépenses réelles de fonctionnement)

CA 2017 : 58,80 % (3 563 136,69 € de frais de personnel rapportés à 6 059 379,40 € de dépenses réelles de fonctionnement)

CA 2016 : 61,63 % (3 498 477,65 € de frais de personnel rapportés à 5 676 584,26 € de dépenses réelles de fonctionnement)

CA 2015 : 61,81 % (3 480 243,11 € de frais de personnel rapportés à 5 630 341,26 € de dépenses réelles de fonctionnement)

CA 2014 : 60,52 % (3 534 564,91 € de frais de personnel rapportés à 5 840 599,17 € de dépenses réelles de fonctionnement)

CA 2013 : 57,79 % (3 542 936,57 € de frais de personnel rapportés à 6 130 897,75 € de dépenses réelles de fonctionnement)

CA 2009 : 59,18 % (3 558 712 € de frais de personnel rapportés à 6 013 867,00 € de dépenses réelles de fonctionnement)

. Les intérêts de la dette : 101 196,30 €, encore en diminution de 8,30 % par rapport au CA 2018 (110 358,44 €), et à un niveau encore plus bas qu'en 2009 malgré le niveau de remboursement d'emprunts plus élevé.

Ils ne représentent que 1,75 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit d'une dépense obligatoire tout comme pour les frais de personnel.

Grâce aux taux variables qui sont restés très faibles (le taux de l'€uribor 3 mois par exemple est actuellement négatif, à moins 0,358 % depuis plusieurs mois, et en négatif depuis 2016), les intérêts de la dette sont en constante diminution.

Le **taux moyen** actuel de notre dette avoisine les **2,40 %**.

Le capital restant dû (ou encours de la dette) est de 4 870 834,14 € au 31 décembre 2019.

- la capacité de désendettement a diminué pour être ramenée à 3,32 années en résultat du CA 2019 ;

L'encours de dette par habitant a diminué, pour arriver à 487 € au 31 Décembre 2019, contre 536 € en 2018, 585 € en 2017 et 632 en 2016, 682 en 2015, 723 € en 2014 et 749 € en 2013. La Ville se désendette puisqu'elle n'a pas emprunté depuis 6 ans (2014).

A noter que la moyenne de la strate nationale (villes de même taille et en intercommunalité à l'identique) en 2017 est de 864 € par habitant pour l'encours de dette. La Ville est donc bien placée en la matière.

L'annuité de la dette par habitant est de 57 € en 2019, tout comme en 2018, alors qu'elle était de 58 € en 2017, 59 en 2016, 62 € en 2015 et de 65 € en 2014.

La moyenne de la strate (villes comparables à Saint-Max, en intercommunalité) en 2018 **pour l'annuité de dette par habitant est de 112 €, soit le double.**

En 2019, les charges financières (intérêts de la dette) pour Saint-Max sont de 10 € / habitant, alors que la moyenne de la strate est de 56 € / habitant en 2017.

Ces ratios confortent le fait qu'en matière d'encours et de remboursement de la dette, la Ville de Saint-Max est en dessous de la moyenne des Collectivités de même strate, et que par ailleurs elle poursuit une politique active de désendettement.

. Les participations et subventions : 548 690,75 € soit -1,14 % par rapport à 2018 (555 019,88 €)

Elles sont en diminution compte tenu de plusieurs facteurs :

- Diminution de la participation aux frais de fonctionnement du SIVU (80 120 € au lieu de 84 250 €)
- Pour la part crèche, celle-ci diminue légèrement pour Confettis, Frimousse, Ribambelle, ainsi que Maxou et ses Doudous. Ce sont 4 crèches que la municipalité met à disposition des habitants de Saint-Max (303 443 € contre 311 347 € en 2018)
- La subvention de l'Amicale du Personnel Communal et des Retraités de Saint-Max est en augmentation pour permettre de mettre du lien entre les agents Municipaux grâce aux activités qu'organise l'Amicale.

. Les dépenses de gestion : 1 766 147,63 € contre 1 693 420 ,40 € en 2018 (+ 4,29 %)

Des économies ont été réalisées tout au long de l'année, qui ont permis de diminuer différents postes. Néanmoins certaines dépenses sont en augmentation comme le poste assurances, ce qui permettra de générer des recettes complémentaires, ou encore les frais de nettoyage, les fournitures, la maintenance.

2) Les recettes de fonctionnement : 7 253 657,30 €, en augmentation de 7,38 % par rapport à 2018 (6 754 895,72 €)

Ce montant est en hausse, compte tenu de différents facteurs :

- Malgré la nouvelle baisse des dotations de l'Etat contre toute attente et contrairement aux annonces gouvernementales (- 2,24 % sur la Dotation de Base et sur la Dotation Nationale de Péréquation), la Commune a pu bénéficier à nouveau de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, du fait du passage au-dessus des 10 000 habitants.

Même si elle n'est pas revenue à son niveau de 2010, elle est plus importante que la Dotation de Solidarité Rurale et c'est une bonne chose que de la percevoir à nouveau, compte tenu des contraintes sociales et urbaines de Saint-Max. Cela bénéficiera à tous les habitants.

- Un montant de cessions (ventes) plus élevé qu'en 2018 (solde terrain Kennedy, et terrain Carnot avec une plus-value par rapport à l'acquisition)
- Des recettes supplémentaires de la CAF, des remboursements d'assurances, une compensation sur la taxe d'habitation plus importante malgré le fait que les taux des impôts locaux n'ont pas augmenté. A noter quelques diminutions de recettes (plus de portage de repas à domicile par exemple n'entraînant plus de dépenses également).

. La fiscalité directe : 3 456 270 €, en hausse de 2,47 % par rapport à 2018 (3 373 052 €)

Cette légère augmentation est uniquement due à l'évolution physique des bases des 3 taxes locales, habitation, foncier et foncier non bâti, ainsi qu'à l'évolution de 2,2 % prévue dans la loi de finances.

La compensation de l'Etat sur les exonérations qu'il consent pour la taxe d'habitation a enregistré une petite hausse de 12 224 €. Cela n'est pas lié à la réforme de la taxe d'habitation qui n'est pas visible dans la comptabilité communale pour l'instant.

. Les dotations de l'Etat : 1 289 405 €, en augmentation de 4,66 % par rapport à 2018 (1 231 974 €) mais il ne faut pas perdre de vue que la commune a enregistré une perte nette de 975 985 € depuis 2009, dûe à la perte de la DSU en 2015, et surtout de la contribution au redressement des finances publiques votée par le gouvernement en 2013.

Par rapport à 2008, lorsque la Ville percevait les dotations de l'Etat à hauteur de 2 371 952 €, c'est une diminution sans précédent de 1 082 547 €, et la perte cumulée est quasiment doublée, il ne faut pas l'oublier car cela a fait perdre une capacité d'investissement considérable pour les Collectivités, sans modification des contraintes de charges en contrepartie.

. Les recettes de fiscalité indirecte : 285 528,81 €, en baisse de – 6,33 % par rapport à 2018 (304 822,31 €).

Ces recettes ont tendance à poursuivre leur chute. Une étude plus poussée a été menée à cet effet et a défini les causes : moins de ventes de logements, et le montant de ces ventes est moins élevé.

. Les recettes de cessions : 1 076 809,24 € contre 749 915,55 € en 2018, en augmentation de 43,59 %.

Il s'agit du solde de la vente de la maison des associations rue Kennedy à l'entreprise Bouygues immobilier, ainsi que de la vente du terrain de l'ex station-service avenue Carnot, un aboutissement après 9 années de difficultés avec le propriétaire, suivies d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) afin de pouvoir enfin libérer le terrain de ces bâtiments pour le moins vétustes et dégradés, qui ne s'intégraient plus dans un environnement qualitatif, sanitaire et surtout écologique. Un équipement avec des professionnels de santé et des logements dont quelques-uns adaptés vont voir le jour d'ici 2022, avec un parking municipal rénové et embelli.

. Les recettes de gestion : 1 145 644,25 €, en hausse de 4,61 % par rapport à 2018 (1 095 131,86 €)

La bonne tenue des recettes comme indiqué supra devra se poursuivre, afin de dégager des marges d'autofinancement, car les cessions de terrains et de bâtiments étaient des recettes exceptionnelles, qui ont permis à la Ville d'investir, ces ventes de patrimoine qui était devenu obsolète et inutile ont généré de l'épargne, qu'il conviendra de retrouver pour poursuivre les investissements.

3) Les dépenses d'investissement : 2 049 703,95 € soit + 118,17 % par rapport à 2018 (939 480,99 €)

Il a été possible d'investir grâce au produit des cessions en 2019, et à l'autofinancement dégagé à cet effet.

L'Eglise St Médard a pu voir sa rénovation débuter, néanmoins les travaux vont devoir s'étoffer car la charpente a été découverte en mauvais état, ce qui va générer des travaux et dépenses supplémentaires. Ils devraient se poursuivre en 2021, compte tenu de la période de pandémie qui n'a pas permis d'avancer sur ce projet en 2020.

De même, la belle école Jules Ferry a pu bénéficier d'importants travaux de rénovation d'un logement vétuste qui était à l'étage pour être transformé en locaux périscolaires qui manquaient dans ce beau bâtiment.

Tous ces travaux ont pu être subventionnés à hauteur importante.

Les autres opérations sont détaillées dans le document de rapport du CA 2019.

. Le capital de la dette : 467 707,75 € soit + 2,69 % par rapport à 2018 (455 457,75 €)

Le remboursement du capital de la dette évolue peu ; la prévision d'extinction de dette montre une évolution en 2021 avec une baisse jusqu'à 444 540 €, dégressive les années suivantes.

Le tableau montre également une extinction totale de la dette sur 19 ans, avec une baisse de la moitié du montant actuel de remboursement de capital d'ici 10 ans.

Une nouvelle étude sera réalisée pour regarder la faisabilité de nouveaux réaménagements de dette dans la mesure du possible.

. Les travaux et équipements : 761 904,62 €, en augmentation de 58,69 % par rapport à 2018 (480 133,24 €)

Les principaux travaux et équipements réalisés sont détaillés sur le document de rapport du Compte Administratif 2019.

Ils concernent principalement :

- L'église Saint-Médard
- Les locaux périscolaires de l'Ecole Jules Ferry
- Les aménagements extérieurs du cimetière des Brigeottes
- Le petit gymnase Curie
- Les parcours d'illuminations de Noël
- Des améliorations pour le Château, Centre Culturel,
- Des travaux importants dans tous les bâtiments scolaires principalement avec les faux plafonds, améliorant nettement l'acoustique, le confort et générant des économies de fluides
- L'amélioration du préau de l'école Paul Lévy,
- Du matériel informatique,
- Du mobilier scolaire, un nouveau Self à l'école Jules Ferry,
- Etc..

. La participation à l'investissement de la nouvelle Crèche Frimousse (36 725 €), opération importante pour le confort de nos petits, la Ville de Saint-Max bénéficiant de 43 Lits dans cette crèche.

L'opération de reconstruction de 2 500 000€ a bénéficié de 80 % de financements par le biais de subventions des partenaires institutionnels !

C'est ainsi que les Communes ont pu ne pas être trop sollicitées en investissement grâce aux différents soutiens. Essey-Lès-Nancy, Saint-Max et Tomblaine participent déjà mensuellement depuis de nombreuses années au fonctionnement de la Crèche ce qui a toujours permis de dégager de l'autofinancement pour ce Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Frimousse.

. Les contreparties des cessions évoquées en recettes de fonctionnement : achat du terrain de l'ex station Carnot et de la dernière partie du terrain Kennedy auprès de l'EPFL (783 366,47 €)

4) Les recettes d'investissement : 138 465,61 €, soit + 44,52 % par rapport à 2018 (95 812,08 €)

Les subventions et le FCTVA sont en hausse.

. Les subventions et participations : 79 714,58 €, en augmentation de 97 % par rapport à 2018 (40 465 €)

Il s'agit des subventions DETR (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux), DSIL (Dotation de soutien à l'investissement) , FIPD (Fond d'investissement pour la Prévention de la Délinquance, CAF,...) concernant les locaux périscolaires de l'école Jules Ferry, une nouvelle classe, la vidéoprotection, l'acquisition d'urnes, du mobilier pour les crèches,..

. Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 58 751,03 € contre 54 697,08 € en 2018, montant en augmentation et calculé sur les dépenses d'investissement de l'année 2018 (reversement du FCTVA en année N+1 suite à l'inscription de Saint-Max dans le dispositif « plan de soutien à l'économie » mis en œuvre par le gouvernement en 2009).

. L'emprunt en 2019 : 0 €, tout comme en 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018.

L'engagement avait été pris lors de l'élaboration du Budget Primitif 2019 tout comme en 2014, 2015, 2016, 2017, et 2018, il a donc été tenu. L'absence d'emprunt permet de diminuer l'annuité et l'encours du remboursement de la dette dès 2021, et de permettre d'envisager de nouveaux financements pour les années suivantes.

En conclusion, cette prévision de Compte Administratif 2019 laisse apparaître un excédent global de clôture de 6 303,05 €.

Une inscription de reports de crédits 2019 en recettes, correspondant à l'emprunt programmé et non réalisé de 300 000 €, ainsi qu'une somme de 85 088 € correspondant à des dotations notifiées mais non versées par l'Etat fin 2019, a été faite pour 2020.

Le contexte National et Local

Contexte National :

- Ralentissement synchronisé de l'économie mondiale
- La zone Euro avait une croissance affaiblie mais pas de récession.
- Néanmoins, le contexte mondial et national se trouve dorénavant considérablement affaibli et il n'est pas possible d'anticiper les évolutions à venir dans ce cadre faisant suite à la pandémie de covid-19.
- L'année 2020 devrait voir la suite de **la réforme fiscale de la taxe d'habitation**, avec le mécanisme de dégrèvement sur 3 années :
 - pour mémoire 30 % en 2018
 - 65 % en 2019 (7,5 milliards d'€)
 - 100 % en 2020

sur 80 % des contribuables remplissant certaines conditions : revenu fiscal égal ou supérieur à 27 000 €, ce qui correspond à un revenu réel annuel de 30 000 € environ. Ce plafond est de 43 000 € pour un couple, augmenté de 6 000 € par demi-part supplémentaire. Les 20 % des contribuables les plus aisés devraient également être dégrévés totalement d'ici à 2022-2023.

Cette réforme supprime le lien fiscal avec les administrés-usagers, et surtout une partie de l'autonomie des Collectivités.

Après la pandémie et l'arrêt des activités pendant les 2 à 3 mois –mars-avril-mai- de 2020, nul ne sait ce qu'il va advenir de cette réforme.

Les principales modifications pour 2020 et concernant les Collectivités Locales ne sont pas nombreuses, les plus importantes sont les suivantes :

- Stabilité globale (et non individuelle !) des concours d'Etat aux Collectivités Locales, avec quelques craintes sur les ajustements

- Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et réforme du financement des Collectivités Territoriales : article 16 de la LFI. La Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants demeurent avec des modifications marginales liées à la suppression de la TH sur les résidences principales.
- 2020 est une année de transition ou le dégrèvement pour 80 % des ménages est pleinement mis en œuvre.
- La réforme fiscale liée à cette mesure est mise en œuvre en 2021.
- La loi de finances instaure quelques ajustements pour 2020 : la base de TH (hors accroissement physique) est revalorisée de 0,9% alors que le taux ainsi que les abattements de TH sont figés aux valeurs de 2019 pour calculer le montant versé par l'Etat au titre du dégrèvement et du produit de TH pour les 20 % des ménages restant soumis au paiement de la TH.
- Le produit lié aux hausses de taux de TH votées en 2018/et-ou/en 2019 est uniquement dû par les 20 % de ménages restants dès 2020, ce qui constitue une perte de recettes pour les collectivités concernées (Saint-Max n'ayant jamais augmenté ses taux depuis 1983 n'est pas concernée bien évidemment)
- Pour supprimer la TH, une exonération progressive est mise en place pour les 20 % de ménages encore soumis à son paiement.
- Le taux de TH ne se vote plus ; gel des taux de TH à compter de 2020. Sur l'état 1259 des Communes, le produit à taux constant pour la TH sera inscrit uniquement à titre informatif.
- Pour 2020, afin de tenir compte de la réforme de la fiscalité directe locale et de l'absence de pouvoir de taux sur la TH, le produit attendu sera un produit calculé en excluant le produit prévisionnel de TH.
- La réforme fiscale ; les Communes ne percevront plus la TH dès 2021. Cette recette sera affectée au budget de l'Etat en 2021 et 2022.
- La taxe foncière sur les propriétés bâties des départements est transférée aux Communes.
- Ainsi en 2021, le taux de Foncier Bâti (FB) d'une Commune sera égal à la somme du taux FB Communal et Départemental de 2020. Pour les années suivantes, les Communes gardent leur pouvoir de vote de taux sur le FB sur la base de ce taux global.
- Ce transfert crée des disparités car il ne compense pas parfaitement le produit de TH perdu par chaque commune individuellement. Pour gérer ces déséquilibres, un coefficient correcteur est mis en place. Contrairement aux réformes fiscales

précédentes, il ne s'agit pas d'un fonds spécifique mais d'un mécanisme de correction du produit de FB à percevoir par la Commune.

- De son mode de calcul résulte un coefficient correcteur (Ecart de produit entre TH supprimée et FB transféré divisé par le produit global (Commune et Département) de Foncier Bâti 2020.
- Correcteur supérieur à 1 pour les communes sous-compensées,
- Correcteur inférieur à 1 pour les Communes sur-compensées.
- Ce coefficient est figé mais le montant corrigé peut évoluer en fonction de la dynamique des bases de FB. En effet, il s'applique sur le produit global de FB hors évolution de taux sur le FB.
- Si ce mécanisme est insuffisant pour les Communes sous compensées, un complément sera versé par l'Etat sous forme d'un abondement.
- A noter que les Communes dont la surcompensation est égale ou inférieure à 10 000 € ne sont pas concernées par l'application de ce coefficient correcteur et conservent leur surcompensation.
- Révision des valeurs locatives des locaux d'habitation et simplification des procédures d'évaluation des locaux professionnels
- Minoration des variables d'ajustement
- Décalage de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA (normalement 1^{er} janvier 2021)
- Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) maintenues aux niveaux de 2019
- La loi relative à l'Engagement dans la Vie Locale et à la Proximité de l'Action Publique du 27 Décembre 2019 vise à renforcer les droits des Elus, et instaure l'obligation pour les Communes de souscrire une garantie visant à couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent de l'obligation de protection du Maire et des Elus.
- Hausse de la péréquation verticale (DSUCS)

Contexte local :

L'effet « recensement » pour Saint-Max impacte les dotations et compensations perçues et venant de l'Etat.

> les chiffres du recensement pour la population totale au 1^{er} janvier 2020, millésime 2017, ont dépassé les 10 000 habitants en population totale : 10 075. Ils étaient de 10 005 en 2019 ce qui a permis de récupérer la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS).

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
pop. Totale	11 030	10 439	10 213	10 038	9 948	10 070	9 836	9 785	9 880	9 892	9 949	10 005	10 075
Pop. à part	99	180	163	145	144	140	129	143	161	121	127	133	110
Pop.municip.	10 939	10 259	10 050	9 893	9 804	9 930	9 707	9 642	9 719	9 771	9 822	9 872	9 965
Logts TH	5 023	4 946	4 949	4 873	4 797	4 922	4 853	4 855	5 009	5 023	5 095	5 093	5 093
Logts sociaux	979	1 026	956	958	1 031	959	957	1 021	1 020	1 019	1 129	1 088	1 131
Résid second.	52	52	29	37	40	46	37	42	34	41	34	34	34

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune.

La population comptée à part comprend les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune, mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune.

La population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

La population totale et la population DGF (population totale + résidences secondaires) restent les critères d'octroi des dotations, alors que la population municipale détermine le nombre de conseillers municipaux et des indemnités afférentes.

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les 5 ans, à raison d'une commune sur 5 chaque année, tandis que dans les communes de 10 000 habitants ou plus, une enquête est réalisée chaque année auprès d'un échantillon de 8% des logements.

Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, il est calculé pour chacune d'elles des populations à une même date de référence. La méthode retenue consiste à produire, pour chaque commune, des populations prenant effet juridiquement le 1^{er} janvier 2020 par exemple, mais calculées en se référant à l'année milieu des cinq années écoulées, soit le 1^{er} janvier 2017 pour ce cas concret.

L'impact de la déconstruction des 2 barres Champlain et Cartier, près de la VEBE à Saint-Max et à proximité de Malzéville, dans le quartier Saint-Michel Jéricho, immeubles libérés de leurs occupants dans le cadre du PRU en 2010-2011, du fait du décalage de 3 années (millésime 2011) dont tient compte l'INSEE, a favorisé la diminution d'habitants alors qu'actuellement, Saint-Max est en reconstruction et **que plusieurs programmes de logements ont abouti ou vont aboutir, et notamment :**

- résidence l'Amirauté rue Alexandre 1 ^{er} :	30 logements achevés en 2010
- résidence Saint-Médard rue Maquis de Ranzey :	46 logements livrés en 2011
- résidence Belvédère rue Paul Blaison :	40 logements terminés en 2013
- résidence Domaine 1854 rue de Mainvaux, avec :	60 logements finis en 2014,
- résidence Clos d'Hannoncelle rue de la Haie Lecomte :	15 logements achevés en 2015,
- résidence Les Aussières rue Alexandre 1 ^{er} avec :	68 logements terminés en 2015.
- résidence les Erables et Le Belem rue Alexandre 1 ^{er} :	51 logements livrés en septembre 2016
- résidence Quinet rue Edgar Quinet :	10 logements livrés en 2017
- résidence Poincaré rue Poincaré :	30 logements achevés en 2018
- résidence Charlotte avenue du Gal Leclerc :	13 logements terminés en 2018
- résidence Carnot avenue Carnot :	18 logements achevés en 2018

Ces programmes ont pu compenser les déconstructions ayant eu lieu en 2011 sur le territoire de Saint-Max pour environ 380 logements, et aller au-delà.

Par ailleurs, les opérations suivantes sont en construction ou sur le point de l'être :

- résidence Batigère rue Alexandre 1^{er} sur les ex-terrains Casino et Foncière logement : 85 logements à venir pour 2020-2021
- résidence Emergence rue Kennedy, sur le site de l'ex maison des associations : 85 logements à venir en 2021
- résidence Elogia rue Jules Ferry pour les Seniors : 34 logements en 2022.
- allée Jean Martin : environ 12 logements à l'étude
- résidence SLH rue du Groupe Libérateur : environ 22 logements en 2021 au 1^{er} étage de la nouvelle Crèche Les Confettis
- résidence Artémis avenue Carnot : 30 logements en 2022 au 1^{er} étage du regroupement des locaux de professionnels

Le prochain recensement exhaustif aura lieu en 2021, l'impact interviendra donc lors des prochaines élections municipales de 2026.

L'incidence budgétaire de la baisse des dotations et de la fiscalité pour la Ville :

L'effet de seuil suite au recensement, les effets de la péréquation verticale (suppression de la DSUCS en 2015) et des nouvelles dispositions sur les écrêtements, ainsi que la Contribution au Redressement des Finances Publiques depuis 2013 ont impacté Saint-Max dans l'agglomération, plus que d'autres Communes du Grand Nancy.

C'est une perte de 965 892 € qui a été enregistrée budgétairement depuis 2012, ce qui n'est pas sans conséquences sur la vie municipale et qui rend difficile la vie quotidienne des Services Municipaux, **car le maintien d'un service de qualité en direction des habitants a néanmoins été privilégié par la municipalité.**

Saint-Max n'a jamais eu beaucoup de taxe professionnelle ; le montant de l'Attribution de Compensation versée par la Métropole ne devrait pas évoluer, puisqu'elle est liée au passage en Fiscalité Professionnelle Unique depuis 2001, et la seule variable d'ajustement reste la Dotation de Solidarité Métropolitaine –si les critères sont revus à la hausse.

Dans ces conditions, sur les années qui arrivent, la Ville doit compter principalement sur la poursuite de la recherche d'économies de gestion, ce qui a déjà été le maître mot depuis 2009, rendant ainsi cet exercice contraint puisque les marges budgétaires s'amenuisent, ainsi que sur le développement de ses recettes de gestion et sur la vente ponctuelle du patrimoine inutilisé pour essayer de compenser toutes ces diminutions.

Il est important de retrouver un autofinancement significatif, afin de **maintenir l'effort d'investissement** qui a été privilégié depuis 2009 et **surtout de maintenir et de développer des services de qualité en direction des habitants**, et notamment des nouveaux arrivants : écoles, crèches, offre sportive et culturelle, accueil, formalités administratives, etc...

En 2019, la Ville de Saint-Max a pu bénéficier à nouveau de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale du fait de son passage au-dessus des 10 000 habitants.

Cela va permettre d'atténuer la baisse des autres dotations, Dotation de Base et Dotation Nationale de Péréquation, composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Mais la vigilance est de mise surtout après cette crise mondiale faisant suite à la pandémie de Covid-19.

Les Orientations Budgétaires de la Ville de Saint-Max pour 2020.

1) La prévision sur la section de fonctionnement

Les dépenses :

- **Les frais de personnel** seront contenus tout en préservant le niveau de service à la population, et l'enveloppe réalisée au CA 2019 ne devra pas être trop augmentée, il convient d'optimiser en procédant à des réorganisations au sein des Services Municipaux (**3 416 610 €**)

Il faut souligner qu'à l'initiative de la Municipalité, et en signe de solidarité, les salaires de tout le personnel ont été maintenus pendant cette période de confinement suite à la pandémie de covid-19, y compris pour les personnels vacataires et horaires.

- **Les intérêts de la dette** sont évalués à **104 607 €**, prévision légèrement supérieure au réalisé de 2019. Compte tenu de l'absence d'emprunts en 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019, ainsi que des taux variables très faibles, ce poste ne représente plus que 1,85 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- **Les subventions et participations vont diminuer, notamment en conséquence de la pandémie de covid-19**, elles comprennent :

- Les participations financières en direction des 4 crèches :
 - Ribambelle en intercommunalité avec Malzéville, dans les locaux de l'Espace Champlain,
 - Confettis en lien avec Dommartemont et Essey les Nancy ; la subvention pourrait rester à l'identique par solidarité en direction de cette association parentale
 - Frimousse, Syndicat Intercommunal avec les Villes de Tomblaine et Essey les Nancy, pour lequel l'année 2020 va voir le passage de présidence à la Commune de Tomblaine, suite aux élections Municipales, et pour laquelle les 3 Communes ont la possibilité de ne pas verser la totalité des participations en 2020 suite à la pandémie, les enfants n'ayant pas fréquenté la crèche pendant plusieurs semaines .

En effet, Frimousse bénéficie d'un bon autofinancement et de liquidités, d'un fond de roulement correct, et a pu avoir quelques financements et soutien de la CAF malgré les conséquences de la pandémie et le maintien des salaires en direction du personnel.

- enfin la crèche Maxou et ses Doudous, crèche Maxoise gérée par l'ADMR et située dans les locaux de l'espace Enfance et Petite Enfance Pierre et Marie Curie, a elle aussi été impactée par les conséquences de cette crise, mais fera néanmoins des propositions financières adaptées en lien avec les Elus, au vu de leurs résultats vers la fin de l'année 2020
- La participation au fonctionnement du SIVU Saint-Michel-Jéricho, en lien avec la ville de Malzéville, reste à l'identique du CA 2019, à hauteur de 80 120 €. Malzéville a en effet déjà voté cette somme dans son budget avant la pandémie. Un excédent se dégagera certainement en fin d'année, le Chef de Projet ayant confirmé sa demande de travail à temps partiel à hauteur de 60 %, alors que les frais de personnel ont été calculés sur le temps complet. Par ailleurs, des négociations vont avoir lieu avec le prestataire du Centre Social, Léo Lagrange, par rapport à la période de confinement.

Enfin, à noter que la Ville de Malzéville va reprendre la présidence du SIVU en 2020, suite aux élections Municipales.

- Les subventions aux Associations seront en légère diminution, uniquement pour l'Amicale du Personnel, qui a déjà reçu un acompte en début d'année 2020, mais n'a pas besoin du complément pour l'instant, du fait des manifestations non réalisées. Il n'est pas nécessaire de mobiliser immédiatement de la trésorerie, néanmoins et comme elle l'a toujours fait, la Municipalité abondera si nécessaire par Décision Modificative en fin d'année ou donnera à nouveau un acompte en début d'année 2021.

Par solidarité, la Municipalité maintient le taux de subventions à tout le secteur associatif même pendant cette période de non fonctionnement et de reprise progressive.

S'agissant de toutes les associations, leur attention sera attirée sur la valeur des concours en nature dont elles bénéficient actuellement, et les services municipaux s'emploient à donner le chiffrage de ces avantages avant les Assemblées Générales, pour que celui-ci puisse être porté à la connaissance des adhérent(e)s, afin de mesurer l'effort municipal en la matière, venant s'ajouter à la subvention financière annuelle.

- Les dépenses de gestion courante sont prévues en diminution importante, du fait de la pandémie de covid-19 et des services non réalisés (restauration périscolaire, fêtes et animations, expositions, moindres consommations de fluides du fait de la non occupation des locaux, etc..) Une évaluation des incidences financières de cette pandémie est en cours.

Les différents Services Municipaux seront par ailleurs sollicités pour un effort budgétaire sur les dépenses envisagées pour 2020, compte tenu des incertitudes à venir, notamment sur la taxe d'habitation, la pérennité d'autres recettes et variables d'ajustement, ainsi que du fait de la baisse de l'autofinancement municipal.

La Ville a souhaité s'assurer pour les risques statutaires, concernant les agents en congé de maladie, afin de permettre le remplacement de ceux-ci, ce qui devrait donner lieu à des inscriptions budgétaires en recettes de fonctionnement en contrepartie. Néanmoins, un bilan va être fait afin d'évaluer les conséquences financières.

Un gros travail a eu lieu sur le « kiosque famille », logiciel d'inscriptions scolaires et périscolaires, ce qui a nécessité un investissement informatique important mais actuellement, il est constaté des économies et une facilité de gestion, ainsi qu'un service optimisé en direction des familles. Celles-ci peuvent faire leur inscription directement sur internet, joindre leurs documents, et les modifications à intervenir au quotidien s'affichent instantanément sur les téléphones des animateurs au fur et à mesure de l'envoi des informations.

Outre le gain de temps, l'économie de papier, l'optimisation des démarches, ce service au quotidien a permis aux délégations de mutualiser leurs moyens et de produire des économies d'échelle.

Les groupements de commande et mutualisations sur la fourniture de gaz, d'électricité ainsi que sur l'informatique, ou encore les fournitures téléphoniques, permettent également d'économiser des montants financiers non négligeables. Par ailleurs, il est prévu de faire des marchés de fournitures et de regrouper les achats de même nature même si différents Services Municipaux en bénéficient, afin d'optimiser les coûts.

Du fait de la pandémie, la municipalité a souhaité s'inscrire dans le dispositif périscolaire « 2S2C », ce qui génère des dépenses de personnel d'animation pour permettre aux enfants de rester à l'école avec la reprise partielle de l'école ; il semble que l'Etat compense à hauteur de 110 € par jour et selon les groupes d'enfants . L'étude est en cours et la convention a été signée par les 2 parties.

Les recettes :

- **Les bases de fiscalité (foncières) pour 2020** sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle) entre novembre 2018 et novembre 2019, soit au taux de **0,9 %**.
- **Les dotations de l'Etat sont en diminution**, à part la Dotation de Solidarité Urbaine qui a légèrement augmenté.
- Le prévisionnel de **la fiscalité indirecte (droits de mutation)** sera en diminution par rapport au réalisé 2019, notamment du fait de la crise actuelle.

- **Les recettes de gestion** sont prévues en diminution, pour la même raison que la diminution de dépenses ; pas de recettes de périscolaires pendant 2 mois, plus de locations de salles pendant presque 6 mois, du fait du confinement puis du déconfinement progressif, etc...

2) La prévision sur la section d'investissement

Les dépenses :

- **Le capital de la dette** est prévu en légère augmentation par rapport à 2019 (**470 536 €**).

- **Les dépenses de travaux et équipements** seront en diminution par rapport à celles de 2019, incluant notamment:

- L'acquisition du terrain « Charcot », qui permettra de mettre du lien dans le projet mairie-Hôtel de ville, de dégager du stationnement et de permettre de bénéficier de foncier nécessaire à la poursuite du projet municipal
- Achat complémentaire de caméras de vidéo-protection
- Maîtrise d'œuvre pour les travaux de regroupement Mairie-Hôtel de Ville
- Acquisition de jeux et sols coulés sur les aires de jeux d'enfants
- Subventions travaux de ravalement de façades et de rénovations de logements dans le cadre du PIG – « Projet d'Intérêt Général »

Les recettes :

- **Subventions : 59 303 €** dédiés à différents soldes sur les opérations 2019

- **Le Fonds de Compensation de TVA sur les dépenses de 2019 s'élèvera à la somme de 116 089,43 €**, permettant à la ville de financer une partie de l'investissement.

Le taux de remboursement en vigueur au 1^{er} janvier 2020 n'a pas évolué, il est toujours de 16,404 % sur les dépenses TTC réalisées en investissement (N-1) sur les comptes 21 et 23, ainsi que dorénavant sur les dépenses d'entretien du patrimoine qui sont pour leur part, comptabilisées en fonctionnement (5 251€).

- **Un emprunt** pourra être mobilisé en 2020, afin de financer les investissements.

La synthèse des orientations budgétaires de 2020 pour la Ville de Saint-Max

La Municipalité de Saint-Max ne souhaite pas augmenter le taux des impôts locaux en 2020, et ce malgré les incertitudes locales, nationales voire mondiales, et la probabilité d'un budget toujours contraint.

Néanmoins, la Commune et ses Services Municipaux poursuivent leur action dans la recherche de recettes complémentaires et d'économies de gestion dans tous les domaines.

Même si d'autres pistes ont été évoquées, la Municipalité ne veut pas faire peser sur les habitants les incertitudes budgétaires, et s'efforce de fournir le meilleur Service Public possible au plus juste prix.

Il conviendra de trouver des pistes d'économies, de nouvelles recettes, et de poursuivre l'exploitation optimisée des bâtiments municipaux. Les activités et animations municipales sont à l'étude quant à leur reprise, tout en limitant les coûts afin de diminuer l'effort financier de la Ville.

- Le projet de ligne 1 du Tram devrait être décalé d'une, voire 2 années, afin de permettre aux commerçants de se refaire une santé suite aux fermetures liées à la pandémie de covid-19 et son confinement.

L'opération Tram sera l'occasion pour la Ville de Saint-Max de solliciter la requalification de la place Barrois, la végétalisation de l'Avenue Carnot, incluant le cheminement du tram en site partagé, et la redéfinition des parkings relais, afin de partager les contraintes de stationnement, d'autant que ce dernier est pour l'instant gratuit sur Saint-Max.

- L'accent va être mis sur le réaménagement et le regroupement des sites « Hôtel de Ville-Mairie », avec possibilité de restructuration de l'axe « Clémenceau-Carnot-Lorraine » en lien avec la Métropole du Grand Nancy.

- Le projet de regroupement de locaux destinés principalement à des professions de santé et à des logements à l'étage sur le site de l'ex station-service, la résidence ARTEMIS, avenue Carnot, est prévu à horizon 2022.

- Achèvement en 2021 de l'opération de relogement de la Crèche Les Confettis, avec le bailleur Société Lorraine d'Habitat (SLH), au croisement de la rue du Groupe Libérateur/Avenue du Général Leclerc « la descente du Plateau »